



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nigeria

Question écrite n° 39257

Texte de la question

Mme Segolene Royal souhaite alerter M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Rebecca Onyabi Ikpe et de Chris Anyaanwu, toutes deux prisonnières politiques au Nigeria. Elles font partie des quarante-trois prisonniers reconnus coupables en juillet 1995 de trahison et diverses infractions connexes. Rebecca Onyabi Ikpe a été condamnée, à l'issue d'un procès secret manifestement inéquitable tenu devant un tribunal militaire d'exception, à quinze ans d'emprisonnement pour avoir distribué la déclaration faite pour sa défense par un autre prisonnier politique. Chris Anyaanwu, propriétaire et rédactrice du Sunday Magazine, a été condamnée pour avoir publié des articles critiques vis-à-vis du Gouvernement. Aucune de ces deux prisonnières n'a utilisé ou prôné la violence. C'est pourquoi elle souhaite savoir quelles initiatives ont été prises par la diplomatie française pour réclamer la libération de Rebecca Onyabi Ikpe et de Chris Anyaanwu, et tous les prisonniers d'opinion du Nigeria, et pour obtenir la suppression des tribunaux militaires d'exception. Plus généralement, elle demande au ministre de lui préciser quelle est sa position face au régime du général Abacha.

Texte de la réponse

Depuis l'annulation de l'élection présidentielle de juin 1993 et l'instauration en novembre 1993 de la dictature du général Abacha, la France n'a pas cessé, à titre national et en liaison avec ses partenaires de l'Union européenne, d'appeler à la restauration de la démocratie du Nigeria et de demander la libération des prisonniers politiques et la fin des violations des droits de l'homme. Pour marquer clairement sa réprobation, elle a en outre adopté, avec ses partenaires de l'Union européenne, un certain nombre de mesures restrictives à l'encontre du Nigeria : restrictions dans la délivrance de visas aux membres de la junte militaire et du Gouvernement et à leur famille, embargo sur les ventes d'armes, suspension des programmes de coopération à l'exception de ceux qui visent à promouvoir les droits de l'homme ou à alléger la pauvreté, retrait du personnel militaire des missions diplomatiques, interruption des contrats sportifs. Notre pays s'est également employé à faire adopter par l'Assemblée générale des Nations unies, en décembre 1995, et par la commission des droits de l'homme de l'organisation internationale, en avril 1996, des résolutions qui expriment la vive préoccupation de la communauté internationale devant les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales constatées au Nigeria, et exhorte le Gouvernement de ce pays à s'acquitter des obligations qu'il a librement consenties au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des autres instruments relatifs aux droits de l'homme. Le 5 juin, le porte-parole du ministre des affaires étrangères a déploré très vivement le meurtre de Mme Abiola, épouse du vainqueur présumé de l'élection présidentielle de juin 1993, détenu sans jugement depuis deux ans, et a demandé une nouvelle fois la libération de M. Abiola et des autres prisonniers politiques nigériens parmi lesquels Mmes Rebecca Onyabi Ikpe et Chris Anyaanwu.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39257

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2794

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3634